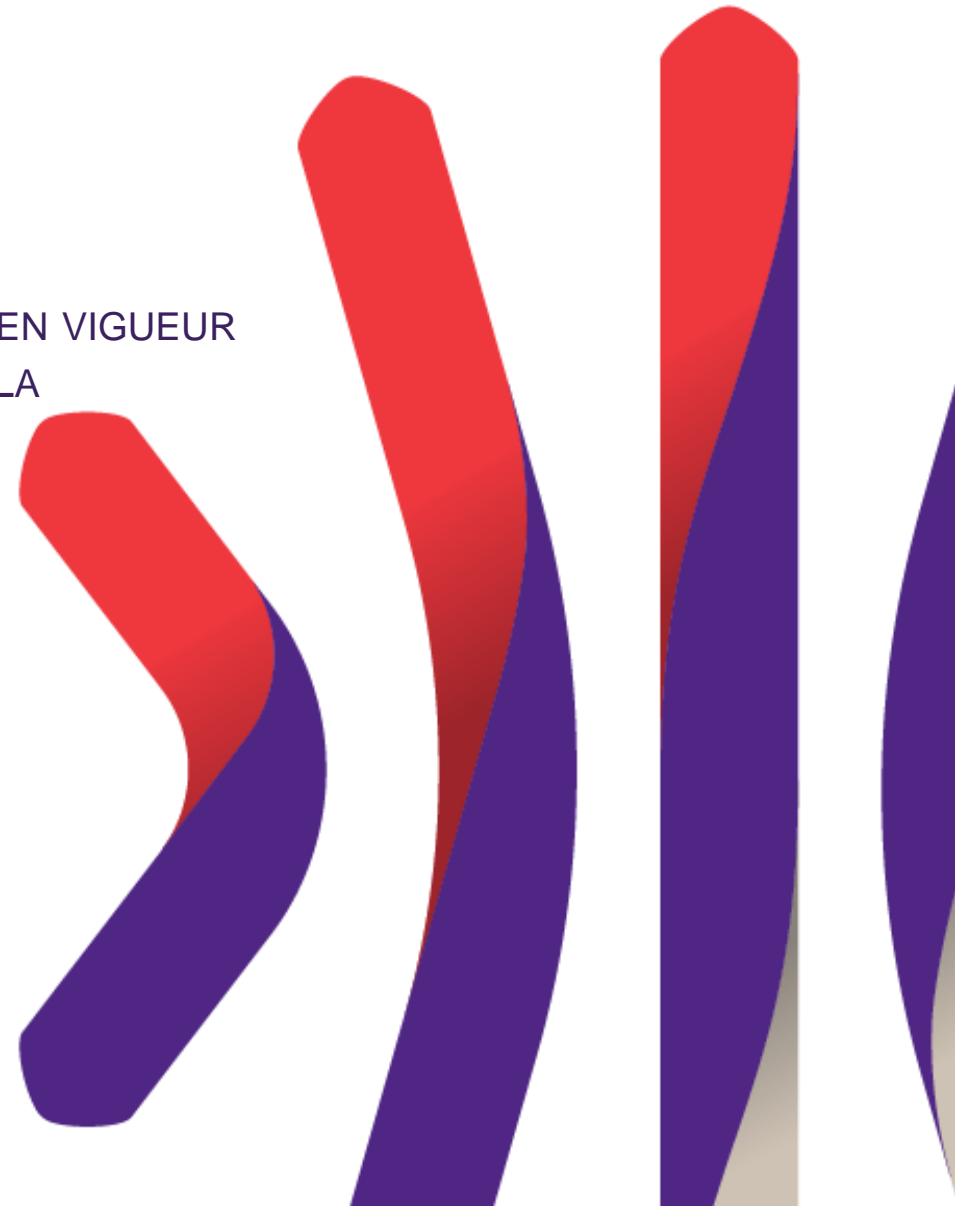


Atelier de Formation

PREMIER ARRÊTÉ DES COMPTES APRÈS L'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU SYSCOHADA RÉVISÉ : QUELS IMPACTS SUR LA
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL ?

14 & 15 Mars 2019 – Novotel Plateau

**OFFRE SPECIALE
CFACI**



“La perspicacité et l’agilité avec laquelle nous répondons à vos besoins évolutifs vous donnent une longueur d’avance sur votre marché.

Les organisations viennent à nous dans le monde entier pour notre compétence technique, nos connaissances multisectorielles mais également pour notre méthode de travail proactive.

Nos équipes investissent le temps nécessaire pour bien comprendre votre entreprise et vos activités, et vous offrent ainsi la capacité de saisir de nouvelles perspectives en dépit du contexte trouble qui s’impose aux acteurs économiques de notre pays.”

Jean-Louis Dattie
Partner, General Manager



Contenu

Lettre d'Invitation	4
Présentation de la Formation	6
Les Animateurs	7-8
Bulletin d'inscription	9

Abidjan, le 27 Février 2019
Monsieur Serge JOURDIN,
Président
CERCLE FRANÇAIS D'AFFAIRES DE COTE D'IVOIRE (CFACI)
Marcory – Zone 4
18 BP 2745 Abidjan 18

Grant Thornton Tax & Legal
Plateau, Rue du Commerce
Immeuble Nabil ,1er étage
01 BP 12721 Abidjan 01
T +225 20 30 77 00
F +225 20 30 77 01
contact@ci.gt.com

Objet: Atelier de formation

Monsieur le Secrétaire Général,

Du fait de l'entrée en vigueur, depuis le 1er janvier 2018, du SYSCOHADA révisé, la détermination du résultat fiscal nécessitera, cette année des dispositions particulières :

- Au plan comptable, les entreprises devront s'assurer que les nouvelles règles d'imputation comptable ont été correctement appliquées, de sorte à obtenir un résultat conforme aux exigences du SYSCOHADA révisé,
- Au plan fiscal, les entreprises seront confrontées à la problématique, lors des réintégrations et déductions, des nouvelles règles de passation des charges, (notamment les charges immobilisées, les amortissements avec l'approche par les composantes, les frais de constitution, les frais d'acquisitions d'immobilisations, etc...).

Afin d'assister les entreprises dans la conduite du processus de détermination correcte de leurs résultats comptable et fiscal, Grant Thornton organise à leur attention, les 14 et 15 mars 2019, un Atelier de Formation sur le thème :

Premier Arrêté des comptes après l'entrée en vigueur du SYSCOHADA Révisé : Quels Impacts Sur La Détermination Du Résultat Fiscal ?

Dans ce cadre, et comme discuté, nous vous adressons ci-joint notre offre spéciale **réservée aux adhérents du CFACI**, à un tarif étudié.

Nous espérons que cette offre suscitera l'intérêt de vos adhérents et, restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Secrétaire Général, nos salutations distinguées

Jean- Louis Dattié
Associé, Directeur Général
Grant Thornton Tax & Legal





Présentation de la Formation



Objectifs

- Connaître les règles fondamentale
- Comprendre le nouveau système SYSCOHADA Révisé
- Connaître les principales difficultés rencontrées lors de l'arrêté fiscal
- Réduire les risque de minoration ou de majoration de l'impôt dû
- Résoudre les principales difficultés techniques de l'arrêté des comptes
- Actualiser et approfondir les règles fiscales et comptables applicables aux différents actifs et passifs
- Déterminer le résultat fiscal, calculer l'impôt sur les sociétés



Public Cible

- Responsables financiers
- Chefs comptable
- Comptables
- Fiscalistes
- Personnes chargées des travaux de clôture d'exercice



Thèmes à traiter

Au plan Comptable

- L'essentiel du nouveau cadre normatif du SYSCOHADA
- Nouvelle présentation des états financiers
- L'annexe des comptes
- Travaux préparatoires a la clôture
- Les principaux enjeux

Au plan fiscal

- Règles de territorialité
- Règles spécifiques
- Règles de traitement des produits
- Règles de traitement des charges
- Examen de la déclaration
- Calcul de l'impôt
- Obligations déclaratives
- Sanctions



Lieu

Plateau , NOVOTEL

Les Animateurs



Jean-Louis Dattié

Managing Partner

T +225 20 30 77 00

M +225 01 27 14 14

E jean-louis.dattie@ci.gt.com



Marcel Yapi

Partner, Tax and Legal

T +225 20 30 77 00

M +225 43 49 49 28

E marcel.yapi@ci.gt.com

Expérience

- Jean-Louis est Conseil juridique et fiscal, titulaire d'un DESS en Droit des Affaires et Executive MBA obtenu à HEC Paris et cumule 22 années de pratique fiscale.
- Il a rejoint Grant Thornton Tax & Legal Côte d'Ivoire en qualité d'Associé-Directeur, après avoir travaillé durant de nombreuses années en qualité de Manager, Manager senior et Directeur du département juridique et fiscal de EY Law au Congo, dans le cadre de cinq (5) politiques de mobilité internationale mises en œuvre par EY, ainsi que Directeur de mission senior chargé du fiscal chez Mondon Conseil International (membre du réseau C'M'S Francis Lefebvre pour l'Afrique).
- Il est également coordonnateur Grant Thornton pour la zone Afrique subsaharienne francophone et conseille des entreprises nationales et multinationales en matière de fiscalité internationale, de restructuration, d'optimisation et de réorganisation.
- Jean-Louis est Juge consulaire chargé des affaires commerciales à la Cour d'Appel du Commerce d'Abidjan (Côte d'Ivoire).

Expérience

- Marcel est Conseil juridique et fiscal agréé, titulaire d'un DESS de Droit des Affaires de l'Université de Cocody (Abidjan).
- Marcel, qui cumule bientôt dix-neuf années de pratique réussie, tant en Côte d'Ivoire qu'en République du Congo, dispose d'une expérience pertinente en matière de conseil juridique, fiscal et social au service d'entreprises de tailles et d'activités diverses.
- Au sein de Grant Thornton Tax & Legal Côte d'Ivoire, Marcel assure, entre autres, le suivi des travaux en Droit des sociétés (conseil et assistance juridique, création et restructurations d'entreprises, choix du véhicule d'investissement, secrétariat juridique de société), en Droit Fiscal (Audit fiscal; optimisation; assistance à contrôle fiscal; assistance pour l'obtention de régimes fiscaux dérogatoires) et en Droit Social (Assistance juridique à la gestion des ressources humaines)

Les Animateurs



Georges Yao Yao

Partner - Audit

T +225 20 30 77 00

M +225 46 00 63 93

E georges.yaoyao@gn.gt.com



Philippe Agoua

Manager – Tax and Legal

T +225 20 30 77 00

M +225 02 96 11 05

E philippe.agoua@ci.gt.com

Expérience

- Georges Yao-Yao est expert-comptable diplômé avec une expérience professionnelle de plus de 15 ans.
- Il a rejoint Grant Thornton en septembre 2018 en tant qu'associé. Auparavant il était associé audit depuis 2 ans chez Deloitte Côte d'Ivoire, cabinet au sein duquel Georges est intervenu auprès de filiales de groupes internationaux et sociétés locales.
- Georges notamment développé une expertise dans les secteurs des services, de l'industrie manufacturière, de l'énergie, des télécommunications et des services financiers. Il a à son actif un détachement au sein de Deloitte Global Office aux Etats-Unis. Par ailleurs il a occupé les fonctions de responsable qualité pour Deloitte Afrique Francophone.
- Il a également exercé les fonctions de Directeur de l'Audit Interne au sein du groupe IPS(WA).

Expérience

- Philippe est Directeur de Mission, titulaire d'un DESS en Fiscalité des Entreprises de l'Université de Cocody (Abidjan) et cumule 16 années de pratique fiscale.
- Il a rejoint Grant Thornton Tax & Legal Côte d'Ivoire en qualité de Directeur de Mission , après avoir travaillé durant de nombreuses années en qualité de Superviseur Juridique et Fiscal au sein du cabinet Avocats Conseils Associés ;
- Au sein de Grant Thornton Tax & Legal Côte d'Ivoire , Philippe assure les missions d'Assistance continue en matière juridique et fiscale , de due diligence fiscale , de consultations et de revues fiscales

Bulletin d'inscription- OFFRE SPECIALE FIPME

Atelier de Formation – 14 & 15 Mars 2019- NOVOTEL

Thème : Premier arrêté des comptes après l'entrée en vigueur du SYSCOHADA Révisé : Quels Impacts Sur La Détermination Du Résultat Fiscal ?

	Nom et Prénoms	Fonction	Téléphone	E-mail	Montant *
1.					<u>200 000</u>
2.					<u>200 000</u>
3.					<u>200 000</u>
4.					<u>200 000</u>
TOTAL					

* incluant :

- ✓ la remise d'un support
- ✓ 2 pauses café et le déjeuner au NOVOTEL

Abidjan, le.....
Société.....

Nom, Signature et Cachet

À retourner, avec le paiement, au plus tard le 4 Mars 2019 à :
Grant Thornton Tax & Legal – Plateau , Rue du Commerce Immeuble Nabil , 1^{er} Etage

POUR PLUS D'INFORMATIONS , CONTACTER

Christel KOUAME	02 96 11 10/2030 77 00	christel.kouame@ci.gt.com
Charlotte N'GAZA	02 96 51 00/20 30 77 00	charlotte.ngaza@ci.gt.com

Grant Thornton Tax & Legal est agréé auprès du FDFP



[granthornton.global](https://www.granthornton.global)

© 2019 Grant Thornton International Ltd. All rights reserved.

Grant Thornton Tax & Legal est un cabinet de conseil juridique membre de Grant Thornton International Ltd (GTIL). GTIL et les cabinets membres ne constituent pas un partenariat mondial. Les services professionnels sont délivrés en toute indépendance par les cabinets Membres